

RN13BIS

Appel à manifestation d'intérêt

Accueil d'artistes en résidence – été 2024

Programme Soudain l'été prochain

À destination de structures non artistiques

Dans le cadre de l'Été culturel de la DRAC Normandie, RN13BIS – art contemporain en Normandie porte le programme **Soudain l'été prochain** : une trentaine de résidences à destination de jeunes artistes des arts visuels (arts plastiques, design, audiovisuel).

Ces résidences privilégieront la rencontre avec les habitant-e-s ou des publics spécifiques ainsi que la découverte de contextes particuliers. Elles seront en ce sens accueillies à l'été 2024 par divers lieux en Normandie, hors réseau artistique.

Les structures qui accueilleront ces résidences peuvent être très diverses : petites communes, centres socio-culturels, maisons des jeunes et de la culture, associations locales, accueils de loisirs, tiers-lieux, missions locales, structures du tourisme social et solidaire, etc. Elles ont avant tout le souhait de prendre le temps de la rencontre avec un ou une artiste et de l'accompagner dans cette résidence d'action culturelle, de recherche et de création artistique.

La rémunération des artistes lors de la résidence et leurs frais de déplacement voire d'hébergement seront entièrement pris en charge par le programme (sous réserve de validation du projet par la commission d'attribution).

Les résidences se dérouleront entre le 17 juin et le 13 septembre 2024, pour des durées de 2 à 4 semaines, consécutives ou non.

Si vous êtes intéressé-e-s, faites-vous connaître auprès de RN13BIS avant le 31 mars 2024 en renvoyant par email le formulaire accessible via ce lien (aperçu des questions en annexe) :

<https://forms.gle/BLYn5KyhPhVztDHZ6>

Plus concrètement, comment participer ?

Vous êtes intéressé-e-s et nous le faites savoir en nous renvoyant le formulaire d'information. Si vous répondez aux critères, vous serez ajouté-e à la liste des structures volontaires pour l'accueil de ces résidences qui sera communiquée aux artistes retenu-e-s suite à un appel à candidature. Vous pourrez donc être contacté-e par un ou une artiste pour construire un projet de résidence. Il nous importe que de réels partenariats puissent se nouer. Si un ou une artiste prend contact avec vous, prenez le temps d'un échange préalable. Il vous appartiendra de confirmer auprès de lui ou elle votre souhait de l'accueillir et de lui transmettre une lettre d'engagement à inclure dans le projet de résidence. La commission d'attribution se réunira mi-mai et les réponses seront transmises au plus vite. Une réunion d'info est prévue en visio avant la prise de contact des artistes jeudi 4 avril à 14h.

Qui peut participer ?

Tous types de structures sont envisageables, à condition de ne pas avoir principalement une activité artistique. Des exemples sont donnés en 1^{ère} page. Dans le cadre du partenariat entre le Ministère de la Culture et l'UNAT, les membres de l'UNAT Normandie sont notamment concernés. Les médiathèques sont exclues (un programme spécifique leur est destiné : *Du soleil entre les lignes*). Il sera recherché le meilleur équilibre territorial possible à l'échelle de la Normandie. Une attention particulière sera portée aux projets en milieu rural ou dans les quartiers politique de la ville. À configuration égale, les structures n'ayant pas déjà participé en 2023 seront privilégiées. Il est indispensable de disposer des moyens matériels et humains nécessaires au bon accueil des artistes (voir attendus page suivante).

Quel est l'objet de ces résidences ?

La résidence est entendue comme une résidence d'action culturelle, de recherche et de création artistique dans un contexte d'immersion territoriale. Elle privilégie la rencontre avec les habitant-es autour du travail de l'artiste. Partant de la singularité du travail de l'artiste et de ses propositions, il appartiendra au binôme d'inventer les modalités d'intervention artistique et de transmission les plus adaptées ainsi que ses temporalités. En ce sens, le partenaire local aura pour mission de mettre l'artiste dans les meilleures dispositions possibles pour favoriser ces échanges.

La résidence n'a pas pour objet une commande ou une production artistique, aussi aucune obligation de résultat n'est attendue de la part des artistes. Toutefois, une production reste possible dès lors qu'elle est à l'initiative de l'artiste.

Comment sont choisi-e-s les artistes ?

Les résidences sont destinées à de jeunes artistes diplômé-e-s depuis moins de six ans d'une école supérieure d'art de Normandie ou à des artistes diplômé-e-s depuis moins de six ans de formations artistiques dispensées dans d'autres régions mais résidant en Normandie. Ces résidences peuvent ainsi offrir une première expérience professionnelle à ces artistes dans leur relation à un territoire et à ses habitants. La sélection des artistes se fera au regard de la qualité de leur démarche artistique par une commission d'attribution composée notamment de représentant-e-s de la DRAC et de structures membres de RN13BIS.

Y a-t-il un accompagnement ?

Chaque binôme artiste-structure est autonome dans l'organisation et le déroulement de la résidence. Chaque structure désigne un ou une référente sur place pour accompagner l'artiste dans sa résidence. Une chargée de mission au sein de RN13BIS assurera le suivi des résidences à distance.

À quoi s'engagent les différents parties ?

Les partenaires locaux s'engagent à :

- nommer un ou une référente qui sera présente tout au long de la résidence et investie des étapes de préparation et de son bilan ;
- être prêt à adapter ses attentes au projet de l'artiste (comprendre la démarche artistique et les besoins qui y sont liés) ;
- organiser l'accueil de l'artiste pour la résidence et veiller à son bon déroulement ;
- mettre un espace de travail à disposition de l'artiste pour ses temps de recherche (espace dédié exclusivement à cet usage et fermant à clef) et veiller à ce que l'artiste dispose de temps de création en dehors de toute activité imposée ;
- proposer un hébergement ou nouer des partenariats sur le territoire pour l'hébergement de l'artiste (à défaut participer à la réservation des gîtes ou hôtels) ;
- identifier les publics cibles des actions culturelles et construire le programme d'interventions avec l'artiste ;
- faciliter l'identification de l'artiste au sein de la structure, communiquer auprès des publics et mobiliser les partenaires ;
- communiquer avec la chargée de mission, en particulier remettre en fin de projet un bilan d'une page.

Les artistes s'engagent à :

- concevoir un projet en dialogue avec un territoire et un partenaire local (comprendre ses attentes et capacités d'accueil et accompagnement) ;
- participer au volet professionnalisant des 3 et 4 juin ;
- se rendre disponible sur le lieu de résidence pendant la durée définie ;
- développer un projet de recherche ou de création ;
- assurer les temps de rencontres avec les habitant-e-s et publics (ateliers, rencontres...) imaginés au moment de la remise du projet ;
- respecter le calendrier et le budget prévisionnel soumis ;
- communiquer régulièrement avec la chargée de mission, en particulier remettre en fin de projet un bilan d'une page décrivant la résidence, accompagné de visuels.

RN13BIS – art contemporain en Normandie s'engage à :

- faciliter la mise en relation des artistes et des partenaires locaux ;
- coordonner la commission d'attribution et répondre aux candidat-e-s ;
- assurer la gestion administrative et financière du programme ;
- accompagner le programme : informations, conseils... ;
- communiquer sur le programme ;
- établir le bilan quantitatif, qualitatif et financier du projet.

À titre d'information, retrouvez la liste des structures d'accueil et résidences soutenues en 2023 et une vidéo de présentation de trois résidences sur notre site internet :

<https://rn13bis.fr/actions/soudain-l-ete-prochain/soudain-l-ete-prochain-2023>

Pour toute question : soudain@rn13bis.fr

Pour information uniquement - formulaire à compléter en ligne (lien en 1ère page)

Recherche de lieux d'accueil - Programme de résidences artistiques *Soudain l'été prochain*

Dans le cadre de l'Été culturel de la DRAC Normandie, RN13BIS – art contemporain en Normandie porte le programme *Soudain l'été prochain* : une trentaine de résidences à destination de jeunes artistes des arts visuels (arts plastiques, design, audiovisuel).

Ces résidences privilégieront la rencontre avec les habitant·e·s ou des publics spécifiques ainsi que la découverte de contextes particuliers. Elles seront en ce sens accueillies à l'été 2024 par divers lieux en Normandie, hors réseau artistique.

Les structures qui accueilleront ces résidences peuvent être très diverses : petites communes, centres socio-culturels, maisons des jeunes et de la culture, associations locales, accueils de loisirs, tiers-lieux, missions locales, structures du tourisme social et solidaire, etc. Elles ont avant tout le souhait de prendre le temps de la rencontre avec un ou une artiste et de l'accompagner dans cette résidence d'action culturelle, de recherche et de création artistique.

La rémunération des artistes lors de la résidence et leurs frais de déplacement voire d'hébergement seront entièrement pris en charge par le programme (sous réserve de validation du projet par la commission d'attribution).

Les résidences se dérouleront entre le 17 juin et le 13 septembre 2024, pour des durées de 2 à 4 semaines, consécutives ou non.

Une réunion d'information est prévue en visioconférence avant la prise de contact des artistes jeudi 4 avril à 14h (recommandé, durée estimée à 1h).

* Indique une question obligatoire

1. Adresse e-mail *

Informations générales

2. Nom de la structure *

3. Type de structure *

4. Adresse du siège social *

5. *Si différent, nom et adresse du lieu d'accueil identifié **

6. Responsable de la structure : prénom, nom et fonction *

7. Adresse email du responsable de la structure *

8. Numéro de téléphone du responsable de la structure *

9. *Si différent, coordonnées du ou de la référente désignée pour la résidence (prénom, nom, adresse email et numéro de portable) **

10. Site internet *

Présentation de la structure et de ses motivations

11. Objet de la structure *

12. Contexte (publics accueillis ou identifiés, environnement, enjeux...) *

13. Motivations concernant l'accueil en résidence d'un ou une artiste *

Modalités d'accueil en résidence

14. Espaces qui peuvent être mis à disposition de l'artiste lors de la résidence *

15. Matériel qui peut être mis à disposition de l'artiste lors de la résidence *

16. Compétences ou connaissances qui peuvent être mises à disposition de l'artiste *

17. Hébergement possible (dans votre structure ou une structure partenaire) *

18. Autres modalités d'accueil à préciser *

19. Périodes d'accueil impossibles entre le 17 juin et le 13 septembre 2024 *

20. Périodes privilégiées *

21. Durée privilégiée *

22. Remarque ou question

Autorisation

L'ensemble des données transmises via ce formulaire est destiné à être publiées dans le cadre de l'appel à projet à destination des artistes. Nous vous demandons en particulier de bien vouloir autoriser la transmission de vos coordonnées afin que les artistes puissent vous contacter.

23. Dans le cadre de l'appel à destination des artistes, je donne mon accord pour que les coordonnées du ou de la responsable de la structure (telles que renseignées dans le formulaire) soient communiquées publiquement. *

Une seule réponse possible.

Oui

Non

Autre : _____

24. Dans le cadre de l'appel à destination des artistes, je donne mon accord pour que les * coordonnées du ou de la référente désignée (telles que renseignées dans le formulaire) soient communiquées publiquement.

Une seule réponse possible.

Oui

Non

Autre : _____

Soudain l'été prochain, un programme développé par RN13BIS - art contemporain en Normandie dans le cadre de l'Été culturel 2024 de la DRAC Normandie.



Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.

Google Forms